

---

## La spirale de la crise dans le Liban libéré (2004-2006)

---

**Agnès Favier**

*30 juin 2006*



L'Ifri est un centre de recherche et de débat sur les principales questions de politique internationale et d'économie. Présidé par Thierry de Montbrial depuis sa fondation en 1979, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi 1901).

En 2005, l'Ifri a ouvert une branche européenne à Bruxelles. Eur-Ifri est un *think tank* dont les objectifs sont d'enrichir le débat européen par une approche interdisciplinaire, de contribuer au développement d'idées nouvelles et d'alimenter la prise de décision.

*Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

### **Remerciements**

La carte en couverture de la collection a été offerte gracieusement à l'Ifri par Philippe Rekacewicz et retravaillée par les soins de Gilles Guidieri.

© Tous droits réservés, Ifri, 2006 - [www.ifri.org](http://www.ifri.org)

Ifri  
27 rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 - France  
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 - Fax: 33 (0)1 40 61 60 60

Eur-Ifri  
22-28 Avenue d'Auderghem  
1040 - Bruxelles, Belgique  
Tél. : +(32) 2 238 51 10

Ouverte par la prorogation du mandat présidentiel d'Emile Lahoud et l'adoption simultanée de la résolution 1559 du Conseil de sécurité en septembre 2004<sup>1</sup>, la crise politique libanaise n'a rien perdu en intensité plus d'un an après l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri le 14 février 2005, suivi du retrait des dernières troupes syriennes du territoire libanais le 26 avril. Inextricablement mêlées, les dimensions internes et externes de cette crise placent le Liban dans une situation de « paix civile froide »<sup>2</sup>, dans laquelle les Libanais continuent à vivre un quotidien précaire au niveau sécuritaire, économique et social. Alors que d'aucuns persistent à présenter le Liban comme un modèle de démocratie dans la région du Moyen-Orient, l'actualité de l'année 2005 tend plutôt à démontrer l'inefficacité du système politique communautaire à régler les problèmes tant quotidiens que structurels. Le Liban « indépendant » n'est donc pas encore parvenu à renaître des cendres du 14 février, et au-delà à surmonter le lourd héritage des trente dernières années, celui de la guerre et celui de l'après-guerre.

### ***De la fluidité des alliances politiques internes dans une équation communautaire pérenne***

Depuis la signature de l'accord de Taëf qui a imposé aux divers belligérants la fin de la guerre du Liban en 1989, la classe politique libanaise se distinguait par une servitude volontaire à l'égard du régime syrien, dont la mainmise sur l'espace politique libanais s'est traduite à plusieurs niveaux. Arbitre des conflits entre les trois présidences, le pouvoir de Damas avait su, au fil des années, s'assurer l'allégeance de forces politiques représentatives dans toutes les communautés et s'infiltrer dans l'ensemble du corps social, à partir d'un contrôle étroit du jeu électoral et de réseaux de clientèle à la base d'une économie parallèle florissante puis, de

---

<sup>1</sup> Votée par neuf membres du Conseil de sécurité le 2 septembre 2004, la résolution 1559, rédigée à l'initiative de la France et des Etats-Unis, contient trois clauses principales : elle « demande instamment à toutes les forces étrangères qui y sont encore de se retirer du Liban » ; « demande que toutes les milices libanaises et non libanaises soient dissoutes et désarmées » ; « se déclare favorable à ce que les prochaines élections présidentielles au Liban se déroulent selon un processus libre et régulier (...) en dehors de toute interférence ou influence étrangère ». Cette dernière clause est « mort-née », dans la mesure où le Parlement libanais entérine la prorogation anticonstitutionnelle du président de la République dès le 3 septembre.

manière plus visible à partir de 2000, par le renforcement de la double emprise des services de renseignements syriens et libanais dans la vie politique. Dans cet ordre politique d'après-guerre, l'ancien Premier ministre Rafic Hariri apparaissait comme un personnage central : détenant le quasi-monopole de la présidence du Conseil des ministres depuis 1992, il avait construit son leadership en prenant appui sur sa fortune personnelle, ses nombreuses amitiés dans les milieux politiques du monde et de la région et ses ambitions personnelles de pouvoir. Patron incontesté des sunnites depuis les élections de 2000, il fédérait aussi des soutiens dans l'ensemble des autres communautés, mais son principal rival, l'ancien chef de l'Armée devenu président de la République, E. Lahoud, lui livrait un bras de fer depuis le milieu des années 1990.

Son assassinat et le retrait des troupes syriennes vont introduire des changements de taille dans les équilibres entre les coalitions libanaises, sans pour autant éroder les fondements du système politique communautaire. Ce double vide place en effet l'ensemble des acteurs libanais devant le défi de se repositionner sur l'échiquier politique ou, selon une interprétation largement partagée dans la société libanaise, de redéfinir la place de chacune des communautés dans le système politique. La taille et la nature des enjeux ont ainsi favorisé des mobilisations populaires massives et l'homogénéisation du leadership des quatre grandes communautés politiques du pays (sunnite, chiite, maronite et druze)<sup>3</sup>. En deçà, plusieurs combinaisons d'alliance possibles entre ces quatre leaderships ont été testées, mettant en relief, d'une séquence à l'autre, les blocages du jeu politique et la nécessité de les dépasser par l'ouverture d'une Conférence de dialogue national en dehors des institutions, le 2 mars 2006, réunissant les élites communautaires les plus influentes du pays.

---

<sup>2</sup> Pour reprendre le titre d'un ouvrage de W. Charara, *Al silm al ahli al barid [La paix civile froide]*, Institut d'études arabes, Beyrouth, 1976, sur les années 1964-1967.

<sup>3</sup> Parmi les 18 communautés religieuses officiellement reconnues au Liban, nous distinguons quatre communautés politiques en fonction du poids de leurs leaders dans le système actuel, dont trois ont une réelle capacité de mobilisation populaire eu égard à leur poids démographique : les sunnites (26,5 % des inscrits sur les listes électorales), les chiites (26,2 %), les maronites (22,1 %), tandis que les druzes ne représentent que 5,4 % (Ministère de l'Intérieur, avril 2005).

## Retour sur les manifestations du printemps 2005 : le déséquilibre dans la polarisation

A une semaine d'intervalle, deux manifestations, impressionnantes par leur ampleur et leur caractère pacifique, peuvent être lues comme une bataille de légitimité menée, au nom de la loi du nombre, par les représentants des principales forces politiques et communautaires<sup>4</sup> : à l'instigation du Hezbollah et de ses alliés, la manifestation du 8 mars se présente comme une reprise en main de la rue libanaise, occupée depuis les funérailles populaires de Rafic Hariri par une foule de Libanais qui accuse la Syrie et les responsables des services de renseignement libanais de culpabilité de cet assassinat ; en riposte à ce qu'ils perçoivent comme un défi, les leaders de l'opposition libanaise appellent à une manifestation le 14 mars, qui mobilise près d'un tiers de la population<sup>5</sup>. Le face-à-face entre les manifestants du 8 et du 14 mars tend alors à prolonger la bipolarisation de la vie politique libanaise telle qu'elle s'est cristallisée au cours de l'année présidentielle 2004, entre « loyalistes » et « opposants » à la présence syrienne au Liban<sup>6</sup>. Mais la guerre de positions qui s'annonçait longue est profondément bouleversée sur le court terme par les réactions nationales et internationales à l'implosion du 14 février. Il en résulte une inversion des rapports de force sur la scène intérieure libanaise, à l'avantage des oppositions.

Depuis la greffe de la résolution 1559 de l'ONU sur la question présidentielle en septembre 2004, deux camps hétérogènes dans leurs composantes politiques et communautaires aiguisaient leurs armes en vue des élections législatives prévues en mai 2005. Les disputes se focalisent

<sup>4</sup> Des interprétations multiples et contradictoires ont été données de ces mobilisations populaires de mars 2005 : les uns (membres ou sympathisants de l'opposition libanaise d'alors) centrent leur analyse sur la manifestation du 14 mars 2005 et en font une « date fondatrice [...] d'une incroyable réconciliation de chaque Libanais avec lui-même et avec les autres » et « d'émergence d'une opinion publique » (les textes les plus révélateurs de ce courant sont ceux de Samir. Franjeh, dont « Appel au dialogue pour le renouvellement du contrat social entre les Libanais et l'établissement d'un Etat civil », [www.beirutletter.com](http://www.beirutletter.com), 22/04/2006) ; d'autres plus critiques considèrent l'ensemble des manifestations du printemps comme l'expression symptomatique d'un temps communautaire (A. Beydoun, « Tawahhud al tamthil lil-tawaif al kubra », *Middle East Transparent*, 06/01/2006).

<sup>5</sup> Selon diverses estimations qu'il faut prendre avec précaution, la manifestation du 14 mars aurait mobilisé entre 800 000 et un million de personnes, celle du 8 mars entre 450 000 et 600 000. Pour plus de détails sur la situation libanaise en mars 2005, se reporter au rapport *Syria after Lebanon, Lebanon after Syria*, Middle East Report n° 39, International Crisis Group, 12 avril 2005.

<sup>6</sup> Reprise par la plupart des journalistes et des analystes, cette classification reflète mal la volatilité de la position des acteurs au sein de chaque camp et occulte en outre la complexité des alliances qui se nouent aux diverses échelles du système politique. De manière symptomatique, les étiquettes « pro » et « anti »-syriens qui ont fleuri à l'initiative des « oppositions » symbolisent en soi un changement d'hégémonie dans l'espace syro-libanais.

alors sur les thèmes de l'indépendance et de la souveraineté du Liban, déjà privilégiés au cours du débat électoral de l'an 2000. A l'époque, l'évacuation des troupes israéliennes du Liban sud et le décès du dirigeant syrien Hafez Al-Assad avaient en effet favorisé l'expression de voix contestataires à l'encontre de la domination syrienne et/ou de l'intrusion des services de sécurité et de l'armée dans la vie politique : limitée depuis la fin de la guerre, en marge des institutions, au leadership politique chrétien en exil ou en prison<sup>7</sup>, ainsi qu'à quelques cercles intellectuels, la critique est relayée par le Conseil des évêques maronites et certains candidats à la députation, le leader druze Walid Joumblatt et les principales figures politiques chrétiennes. Le dialogue transcommunautaire qui s'ensuit au niveau des hiérarchies partisans, dans les milieux étudiants et les forums politiques, s'inscrit paradoxalement dans un contexte de re-communautarisation des mobilisations politiques, ainsi qu'en attestent la naissance du très maronite groupe de Kornet Chehwane en 2001<sup>8</sup> et, à une autre échelle, la mobilisation électorale des sunnites en faveur de R. Hariri en 2000. Gelée par le durcissement des services de sécurité et la volatilité des positions du leader druze, cette dynamique oppositionnelle ne se restructure vraiment qu'au cours de l'année 2004 pour condamner la prorogation de trois ans du mandat du président de la République Emile Lahoud, votée par le parlement libanais sur recommandation du jeune président syrien Bashar Al-Assad<sup>9</sup>. Rassurés par la nouvelle posture de la communauté internationale à l'égard du dossier libanais dans un sens convergent à leurs revendications souverainistes, les leaders du noyau dur de l'opposition forment alors, le 13 décembre 2004, le rassemblement du Bristol, rejoints par des représentants du Courant du futur de Rafic Hariri

<sup>7</sup> Le général Aoun - exilé en France après avoir perdu sa « guerre de libération » contre les troupes syriennes en 1990 et rentré au Liban le 7 mai 2005 après la levée des poursuites judiciaires engagées contre lui - ainsi que son principal rival dans la guerre fratricide intra-chrétienne de 1989-1990, le chef de l'ancienne milice Forces libanaises (FL) Samir Geagea - libéré en juillet 2005 après onze ans d'incarcération - s'étaient fait les hérauts de la revendication d'un retour à l'indépendance libanaise depuis la fin de la guerre, aux côtés du Patriarche maronite.

<sup>8</sup> Regroupant de nombreuses personnalités politiques (l'ancien président de la République Amine Gemayel, les députés Boutros Harb, Nassib Lahoud, Nayla Moawad, et des représentants des FL) et intellectuelles (Samir Franjeh, Gibrane Tuéni, Simon Karam), le rassemblement de Kornet Chehwane revendiquait en particulier la restauration de la souveraineté libanaise et le redéploiement de l'armée syrienne conformément à l'une des clauses de l'accord de Taëf. Au cours de l'année 2000-2001, les animateurs du groupe apparaissent comme les piliers du rapprochement entre plusieurs segments (druze, chrétien et laïc) de l'opposition, qui s'opère au niveau des leaders de la communauté maronite et druze, ainsi que dans les milieux étudiants et dans certains cercles intellectuels ou politiques (tel le Forum démocratique, le Mouvement du renouveau démocratique)

présents à titre d'observateurs. Le document fondateur qui les unit est moins novateur par son contenu que par l'objectif prioritaire des signataires de gagner ensemble les élections pour former ensuite un « gouvernement de transition chargé d'œuvrer à l'application de l'accord de Taëf, dans le cadre d'un Etat indépendant, souverain, libre et démocratique »<sup>10</sup>.

Quelques jours plus tôt, des milliers de manifestants protestaient, dans le centre-ville de Beyrouth, contre les termes de la 1559. Cible principale de cette résolution, le Hezbollah se retrouve alors à l'avant-garde de ce large mouvement de contestation. Si quelques voix isolées s'étaient élevées, après l'évacuation des troupes de l'occupant israélien en 2000, pour remettre en cause l'idéologie de la Résistance et l'étroite coordination entre les services sécuritaires et de renseignement du régime et les organes militaires du Hezbollah, le parti de Dieu, chef de file de l'opposition parlementaire aux gouvernements de Rafic Hariri depuis 1992, bénéficie toujours d'une forte légitimité dans la société chiite voire au-delà, grâce au développement d'un solide réseau d'institutions caritatives et à la « victoire » de sa lutte armée contre Israël. La demande de la communauté internationale de désarmer « toutes les milices libanaises » conforte encore sa popularité en milieu chiite et le ralliement des trois Présidents de l'exécutif libanais et d'une kyrielle d'autres formations partisans à la défense de sa cause. A la veille de l'assassinat de Rafic Hariri, ces partis et personnalités politiques se regroupent au sein du rassemblement de Ain al Tineh, pour défendre l'alliance stratégique du Liban avec la Syrie et refuser les ingérences honnies de la communauté internationale dans la politique régionale<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Elu Président de la République en 1998 alors que Bashar Al-Assad prend en main la gestion du dossier du Liban, le général Emile Lahoud est prorogé pour une période de trois ans par le vote de 96 députés (contre 29 votes d'opposition et 3 abstentions) le 3 septembre 2004.

<sup>10</sup> Les signataires de ce document appartiennent au Rassemblement de Kornet Chehwane, au Parti socialiste progressiste de Walid Jumblatt, au Mouvement de la gauche démocratique (scission du PCL, fondé en octobre 2004) et au Forum démocratique de Habib Sadeq. Demandant « le démantèlement de l'ordre sécuritaire et la fin à l'intervention des services de renseignement syriens et leurs suppôts libanais dans la vie politique et publique au Liban », ainsi que « le rétablissement de relations saines avec la Syrie », leurs revendications évoluent ensuite vers « le retrait total de l'armée syrienne conformément au pacte de Taëf ». Voir *al Nahar*, 14/12/2004 et *Al Mustaqbal*, 03/02/2005.

<sup>11</sup> La Rencontre de Ain al Tineh, du nom du lieu de résidence du chef du Parlement N. Berri, rassemble les représentants des deux principales formations chiites, Amal et Hezbollah, ainsi que ceux du Parti (laïc) social nationaliste syrien, la branche libanaise du parti Baath, le Parti démocratique du druze Talal Arslane, le courant sunnite de la Jamaa islamiyya, et des personnalités disposant d'une réelle représentativité au niveau local (tels le patron sunnite de la ville de Tripoli, Omar Karamé, également Premier ministre depuis octobre 2004, son ministre de l'Intérieur Sleiman Franjeh, maronite du Nord, ou l'ancien ministre de l'Intérieur Michel Al-Murr, grec-orthodoxe du Metn). Voir *Daily Star*,

Loin de disparaître le 14 février, ce clivage politique comportait le risque d'une réduction communautaire : d'une part, chaque coalition s'était formée dans l'après-guerre par « l'agrégation de communautés entières et spécialisées » selon l'expression de l'historien Ahmed Beydoun, laissant peu de place dans les interstices au développement d'un espace public transcommunautaire ; de l'autre, l'assassinat de R. Hariri favorise un phénomène, classique en période d'insécurité, de repli sur les allégeances primordiales. De fait, la communauté sunnite, unie comme un seul homme derrière son leader défunt, bascule pour la première fois de son histoire vers une position d'hostilité à l'égard de la Syrie et devient une composante essentielle du « soulèvement pour l'indépendance », aux côtés des partisans des leaders druze et chrétien de l'opposition et d'une frange de la population non réductible à aucune des forces politiques et communautaires qui revendiquent la paternité du mouvement du 14 mars<sup>12</sup>. Par ailleurs, le Hezbollah, menacé de perdre les avantages que lui procurait son rôle stratégique dans le système de l'après-guerre en train de s'écrouler, s'impose, par la voix de son secrétaire général Hasan Nasrallah, comme le guide incontesté d'une écrasante majorité de chiites libanais sur lequel le mouvement Amal dirigé par le chef du Parlement n'a d'autre choix, dans l'immédiat, que de s'aligner. Monopolisant le discours de la manifestation du 8 mars, conçue pour « remercier » la Syrie pour « l'aide » qu'elle a apportée au Liban dans le passé suite à l'annonce par le président syrien Bashar Al-Assad de sa décision de retirer ses troupes, le parti de Dieu se retrouve alors dans une situation paradoxale : il est à la fois le parti le plus capable de mobiliser en masse les chiites et isolé à l'extérieur de sa communauté, comme l'illustrent les réactions de rejet politique et sociétal que suscitent les discours de son chef, notamment dans les milieux populaires sunnites et intellectuels chiites.

---

10 février 2005. Le groupe se disloque peu après l'assassinat de R. Hariri, sous l'effet de la défection de plusieurs membres fondateurs.

<sup>12</sup> Annoncé officiellement par le Rassemblement Bristol-4 le 18 février (cf *Al Mustaqbal*, 19/02/2005), ce « soulèvement » est la rencontre de deux emblèmes, celui du ruban bleu des forces du Courant du futur qui exigent la vérité sur l'assassinat de R. Hariri, et celui de l'écharpe en blanc et rouge qui accompagne le slogan « Syria out ! ». Au-delà du sentiment fort et généralisé (même au sein d'une majorité de chiites pourtant absents le 14 mars) d'un ras-le-bol à l'encontre des ingérences syriennes et des dérives du système sécuritaire, plusieurs raisons expliquent le raz-de-marée du 14 mars, notamment la multiplication des erreurs des dirigeants en place dans la gestion de la crise, la neutralité bienveillante de l'armée face aux manifestants, et la mobilisation des machines partisanes et communautaires.



En deçà, le traumatisme causé par l'attentat du 14 février contribue pourtant à atténuer le clivage politique antérieur en faveur des discours « d'unité nationale » et d'un emblème commun, le drapeau libanais, voire à en changer les termes. En ces circonstances exceptionnelles, les événements s'accélèrent en effet en faveur de la réalisation des revendications de l'opposition, sans rencontrer de réelles obstructions de la part des manifestants de l'autre camp<sup>13</sup> : après la condamnation unanime de la communauté internationale de « l'acte terroriste » et l'envoi immédiat d'une équipe d'enquêteurs internationaux, le principe de créer une commission d'enquête internationale est entériné le 7 avril ; dès le premier jour de la séance parlementaire consacrée aux conséquences de l'assassinat de R. Hariri le 28 février, le Premier ministre Omar Karamé annonce la démission de son gouvernement qu'il ne sera plus en mesure de reformer ; le retrait total des troupes syriennes du Liban, annoncé moins de soixante jours après l'explosion du 14 février, est effectif dès la fin du mois d'avril ; enfin, les principaux responsables des services de renseignements et de sécurité libanais se mettent à la disposition du gouvernement ou en congés administratifs.

A la faveur d'une inversion de la grammaire politique libanaise au printemps 2005, la manifestation du 14 mars symbolise donc la fin d'une hégémonie, celle de l'ordre syrien, et l'affaiblissement des forces du 8 mars sur l'échiquier politique. L'opposition libanaise reste cependant fragilisée par l'absence d'un projet politique fondateur et par la présence de plusieurs patrons communautaires à sa tête. Animés par des motivations diverses, les leaderships sunnite, druze et chrétien de l'opposition vont alors redéfinir des alliances électorales qui brouillent singulièrement les clivages politiques dominants depuis septembre 2004.

## **Les législatives 2005 : des élections pas comme les autres ?**

Interprétées par l'ensemble des acteurs locaux et internationaux comme une étape fondatrice d'un nouvel ordre politique, les élections de

---

<sup>13</sup> Les leaders de Ain al Tineh oscillent alors entre stratégie attentiste et profil bas (N. Berri), appel à « l'unité nationale » (discours de Nasrallah le 8 mars), retrait momentané de la scène publique,

mai-juin 2005 ont surtout révélé une nouvelle fois la fragmentation communautaire de la société, ainsi qu'un phénomène inédit dans la vie politique libanaise, la fin du pluralisme du leadership au sein des grandes communautés. Les résultats consacrent en outre la victoire dans les urnes d'une nouvelle majorité parlementaire, conduite par le fils héritier de Rafic Hariri et son allié Walid Joumblatt, qui ne coïncide pas avec la majorité populaire qui s'est exprimée dans la rue le 14 mars : obtenue grâce à l'alliance retrouvée des quatre grands patrons musulmans (les chefs du Courant du futur, du PSP, de Amal et du Hezbollah), qui a été une constante de la vie politique de l'après-guerre, cette « majorité relative » exclut en effet une large partie du public chrétien qui resserre les rangs derrière le général Aoun rentré d'exil le 7 mai.

Lancée de manière tardive, en conséquence d'une vacance gouvernementale de deux mois<sup>14</sup>, la campagne électorale a été émaillée de controverses autour de la loi et de la formation des listes. Confrontés à choisir entre le report de quelques mois du scrutin afin de permettre l'élaboration d'une nouvelle loi plus équitable que celle de 2000<sup>15</sup>, ou bien la tenue des élections dans les délais constitutionnels indépendamment de la loi en vigueur, les acteurs politiques se divisent selon une ligne de clivage nettement communautaire. Les leaders des communautés sunnite et druze optent pour le deuxième terme de l'alternative, échauffés sans doute par la victoire politique que représentent pour eux les mobilisations de mars et fermement conseillés en ce sens par la France et les Etats-Unis. Ils répondent ainsi à la préférence affichée par les deux chefs de la communauté chiite en faveur de cette loi déjà éprouvée, et obtiennent en contrepartie la formation d'un gouvernement neutre, chargé de superviser

---

repositionnement en faveur de l'autre camp (Jamaa islamiyya), voire réappropriation de certaines revendications de l'opposition.

<sup>14</sup> Nommé Premier ministre le 14 avril, Najib Mikati, homme d'affaires du Liban nord et ami personnel du président syrien a joué un rôle de modérateur dans cette phase cruciale. Il forme un gouvernement restreint à 14 membres, dont aucun ne sera candidat aux élections, qui va se charger de la transition jusqu'après les législatives.

<sup>15</sup> Taillées sur mesure en vue de produire des majorités automatiques, les trois lois électorales de l'après-guerre (1992, 1996 et 2000) avaient adopté des découpages *ad hoc*, favorables aux coalitions de listes formées par des personnalités ou partis politiques disposant d'une assise forte communautaire. En janvier 2005, le gouvernement de O. Karamé avait adopté une nouvelle loi électorale, dont le découpage en 26 petites circonscriptions était censé représenter plus équitablement la population chrétienne, dont les principaux leaders étaient marginalisés de la scène parlementaire depuis leur choix du boycott en 1992. A l'étude au Parlement le jour de la mort de R. Hariri, ce projet était défendu par le Patriarche maronite et semblait avoir reçu l'aval de R. Hariri. Pour une mise en perspective des enjeux du système électoral libanais, voir E. Verdeil, « Les territoires du vote au Liban », *Mappemonde*, 2005, <http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05209.html>.

les élections à la date prévue. Mais ce faisant, ils vont à l'encontre des intérêts électoraux de la plupart des figures de l'opposition chrétienne, dont la position est résumée par la condamnation sans appel de la loi 2000 par le communiqué des évêques maronites publié le 11 mai<sup>16</sup>. C'est dans ce climat d'exacerbation des tensions confessionnelles, ponctué par une quinzaine d'explosions dans des régions chrétiennes du pays, que se tiennent les consultations pour la formation des listes électorales.

Compétition intra-communautaire par excellence pour remplir les 128 sièges selon des quotas confessionnels imposés, les législatives de 2005 ont fait l'objet, comme à l'accoutumée, d'âpres négociations de voix entre les patrons politiques et d'alliances pour le moins surprenantes, en vue de présenter des listes verrouillées à leurs électeurs. Elles se distinguent cependant des élections précédentes par la participation inédite de candidats issus du courant aouniste et des Forces libanaises, dont la compétition pour le leadership chrétien – qui se joue dans les régions centrales du Mont Liban et au Nord - redonne quelque saveur aux « élections sans choix » qui se sont déroulées à Beyrouth et au Sud<sup>17</sup>. Le retour du général Aoun, qui a toujours manifesté une distance vis-à-vis de l'opposition chrétienne de l'intérieur et a souvent critiqué l'opportunisme des autres chefs de l'opposition, complique en effet les accords électoraux en cours, et les négociations entre son courant et les autres forces de l'opposition échouent sur la répartition des sièges de la circonscription mixte de Baabda Aley<sup>18</sup>. A l'issue de fins calculs de boutiquier, les « alliés » du 14 mars se retrouvent donc sur des listes concurrentes, et cherchent des soutiens auprès de leurs « ennemis » du 8 mars. A Beyrouth, au Sud

<sup>16</sup> Le Patriarche maronite déplore une loi « qui porte gravement atteinte à la convivialité entre chrétiens et musulmans [...] car elle permet aux chrétiens de choisir seulement 15 de leurs 64 députés, les autres étant élus par une majorité d'électeurs musulmans » (Voir la presse libanaise du 13/05/2005). Retentissant, son discours renoue avec le thème de la « frustration » et de la « marginalisation » des chrétiens. Les divergences autour de la loi électorale ont de fait précipité l'implosion du Rassemblement de Kornet Chehwane, dont les membres se divisent sur cette question : seule une minorité de ces figures chrétiennes, qui se présenteront au Nord sur les listes parrainées par Saad Hariri, approuvent le choix de ce dernier.

<sup>17</sup> Les élections se sont déroulées en quatre rounds, du 29 mai au 19 juin 2005. Faute de candidats sur certains sièges, huit députés ont été élus d'office dans les trois circonscriptions de la capitale, et quatre dans les deux circonscriptions du Sud. A Beyrouth, une seule liste complète correspondant aux sièges en compétition, (la « liste de l'allégeance au martyr Rafic Hariri ») était en lice, et le taux de participation est resté particulièrement bas (27 %). Un phénomène identique s'est reproduit au Sud, avec la liste parrainée par Amal et Hezbollah, mais le taux de participation reste ici à la hauteur de celui enregistré en 2000 (45 %)

<sup>18</sup> Les onze sièges de cette circonscription clé (maronites, druzes, chiite et grec-orthodoxe) ont été les plus disputés de l'ensemble du Liban, les députés élus (alliance Courant du futur - PSP-FL-Kataib-Hezbollah) ont obtenu entre 50,01 % et 51,8 % des suffrages exprimés, talonnés par ceux de la liste adverse conduite par le général Aoun.

et surtout dans la montagne druzo-chrétienne, les candidats proches de la famille Hariri, les druzes du PSP et leurs alliés chrétiens – figures indépendantes et candidats de l'ancienne milice chrétienne des Forces libanaises – composent avec les leaders dominants de la communauté chiite ; au-delà d'intérêts électoraux partagés, l'alliance quadripartite des chefs musulmans qui structure ces listes est aussi le fruit d'un compromis politique axé sur la protection des armes de la Résistance et sur la nécessité de faire la vérité sur l'assassinat de R. Hariri. Dans la même montagne du Mont Liban et dans le Nord, les candidats du général Aoun affichent leur alliance avec nombre de personnalités, certaines réputées proches des centres du pouvoir syriens, qui disposent d'une réelle représentativité dans leur région. Nonobstant les – ou en raison des ? – difficultés à expliquer à leur base respective ces alliances contre-nature avec des représentants situés à l'autre extrémité de l'échiquier politique, les divers patrons libanais s'engagent dans cette première compétition électorale sans intervention syrienne dans la composition des listes, armés de discours de guerre, alimentant ainsi une mobilisation communautaire sans précédent.

Dans leur ensemble, les résultats des élections révèlent leur caractère plébiscitaire à l'intérieur de chaque communauté : rompant avec la pratique usitée du panachage, les électeurs ont en effet voté avec discipline pour les listes fermées qui leur étaient présentées<sup>19</sup>, en vue d'élire un patron suffisamment fort pour défendre les intérêts de leur communauté d'appartenance face aux autres. Il en résulte une « unification de la représentation politique des grandes communautés »<sup>20</sup>, suivant un processus amorcé lors des élections précédentes mais différencié d'une communauté à l'autre. La redistribution intracommunautaire du pouvoir au bénéfice exclusif d'un leadership unique est nette dans les communautés sunnite et druze. En 2000, les électeurs sunnites avaient déjà choisi Rafic Hariri, dont la victoire était celle de l'argent et de l'exacerbation de la fibre communautaire sunnite en signe de protestation de la mise à l'écart de

<sup>19</sup> A deux exceptions près (à Zahlé et dans le Metn), les députés ont été élus par leur appartenance à une liste parrainée par un chef communautaire. Chacun des candidats d'une même liste a obtenu environ 2/3 des voix contre 1/3 pour l'éventuelle liste adverse, à l'exception de la circonscription de Baabda-Aley.

<sup>20</sup> A. Beydoun, « Tawahhud al tamthil lil-tawaif al kubra », *Middle East Transparent*, 06/01/2006.

l'ancien Premier ministre du gouvernement deux ans plus tôt<sup>21</sup> ; suite au raz-de-marée populaire dans les rues de la capitale pour pleurer la mort de R. Hariri, aucun des concurrents sunnites traditionnels de ce dernier ne se présentent à la législature de 2005, le fils héritier, pourtant inexpérimenté en politique, est largement plébiscité dans l'ensemble des régions où les sunnites sont majoritaires, et élargit encore l'assise parlementaire de son père. Quant au leadership de la petite communauté druze, partagé historiquement entre deux clans représentés dans l'après-guerre par Talal Arslan et Walid Joumblatt , il revient entièrement à ce dernier après le triomphe des deux listes au complet qu'il parraine dans son fief du Chouf et la circonscription voisine : outre le rôle qu'il a occupé, en partie par défaut, à la tête de l'opposition après la disparition de R. Hariri, la victoire incontestée de W. Joumblatt chez les druzes s'explique aussi par sa capacité d'avoir assuré à sa communauté depuis la fin de la guerre une quote-part de pouvoir dans le système politique plus importante que celle à laquelle elle pouvait prétendre eu égard à son poids démographique. Comme pour les législatives de 1992 à 2000, la représentation de la communauté chiite reste, elle aussi, pratiquement inchangée, selon un partage, à parts égales, entre les candidats du Hezbollah et de Amal. Suite au rôle fédérateur qu'il a joué dans la crise politique de mars 2005, le Hezbollah était sans doute en mesure de remporter plus de sièges que son rival sur la scène chiite, mais ses cadres ont choisi de réitérer en des termes identiques leur alliance avec le mouvement Amal, dans une stratégie de défense commune face aux pressions extérieures. Reste que le parti de Dieu atteint là son record en nombre de députés (14 élus, représentant diverses régions du Liban), doublant presque la mise de 1992, alors que la formation du chef du Parlement plafonne à 15 élus, en écrasante majorité dans les deux circonscriptions du Liban sud. Par contraste avec les leaderships des communautés musulmanes, la représentation politique de l'électorat chrétien est beaucoup plus fragmentée, en grande partie du fait du découpage électoral. Le Courant aouniste, dont les cadres participent pour la première fois de leur histoire à un scrutin législatif, s'impose cependant comme le premier représentant de l'électorat maronite devançant, en nombre de sièges et surtout en nombre

---

<sup>21</sup> E. Picard, « Elections libanaises : un peu d'air a circulé... », *Critique internationale*, n° 10, janvier

de voix obtenues, les candidats des Forces libanaises et du rassemblement de Kornet Chehwane<sup>22</sup>. Porteur d'un programme de modernisation du système politique et de moralisation de la vie publique, le général Aoun a bénéficié lui aussi d'un vote majoritairement confessionnel, lequel sanctionne les candidats maronites sur les listes parrainées par le chef du Courant du futur qui, par leur alliance électorale, ont « trahi » les intérêts de leur communauté selon la représentation dominante dans la population chrétienne.

Au-delà de cette distribution intra-communautaire, la composition partisane du parlement, renouvelé à hauteur de 50 % de ses membres, reflète l'étrange transition que vit le Liban depuis l'assassinat de R. Hariri et le retrait des troupes syriennes. En dehors de l'entrée inédite des députés aounistes, des Forces libanaises et d'un représentant de la gauche libanaise, dans l'enceinte parlementaire, la nouvelle assemblée compte dans ses rangs les élus des principales formations partisans qui ont « fait » l'après-guerre et qui sont parvenues à maintenir, voire à conforter, leur assise parlementaire. Le véritable changement se situe ailleurs, dans la victoire d'une confortable majorité parlementaire, formée des 72 députés répartis entre les blocs parlementaires du Courant du futur de Saad Hariri (36 députés), de la Rencontre démocratique de W. Joumblatt (16 députés) et de leurs alliés chrétiens. Elle doit cependant faire face à deux autres blocs d'importance, celui du général Aoun et celui du tandem Berri-Hezbollah. A la tête du bloc parlementaire le plus important dans l'histoire du Liban, l'héritier politique de la famille Hariri reste en outre lié dans l'immédiat par l'alliance quadripartite pour le choix du président chiite de la nouvelle Chambre<sup>23</sup>, et surtout ne dispose pas de la majorité des deux tiers (86 députés) nécessaire pour amender la Constitution et destituer ainsi le chef de l'Etat. De fait, cette nouvelle majorité politique reste tributaire des alliances électorales qui ont présidé à son émergence, ainsi que des règles du système consensuel qui régissent les consultations préalables à la formation du nouveau gouvernement.

---

2001.

<sup>22</sup> A l'issue du scrutin, le bloc parlementaire du général Aoun compte 14 députés (auquel se rallie le bloc des 5 du patron grec-catholique de Zahlé, Elie Skaff), les Forces libanaises et l'ex- Kornet Chehwane obtiennent chacune six sièges.

## De l'incapacité du gouvernement au dialogue national des élites communautaires

Près de trois semaines après sa nomination au poste de Premier ministre et de laborieuses tractations auprès des forces parlementaires, Fouad Siniora, ancien ministre des Finances de son ami R. Hariri, annonce le 19 juillet 2005 la formation d'un gouvernement d'union nationale de 24 membres. Le choix du Hezbollah d'intégrer pour la première fois cette large coalition gouvernementale, et celui du général Aoun de se tenir en dehors, constituent les deux points saillants de cet épisode. Hybride, ce gouvernement sera mis à la rude épreuve de l'usure des compromis électoraux, qui laissent place à l'émergence d'une nouvelle entente politique entre le Hezbollah et le courant aouniste.

Dès le départ, le chef du gouvernement dit « de la réforme et de la renaissance » dispose d'une étroite marge de manœuvre. Il est en effet soumis à une double contrainte, d'ordre politique et constitutionnel. D'une part, il doit aménager une cohabitation qui s'annonce difficile entre la majorité parlementaire et le chef de l'Etat Emile Lahoud, considéré et accusé d'être une « survivance de la tutelle syrienne ». De l'autre, il n'est pas assuré de disposer en toute circonstance de la solidarité gouvernementale nécessaire à la bonne marche de l'institution collégiale du Conseil des ministres. De fait, la répartition des portefeuilles entre les principales forces politiques et communautaires porte en elle les germes de dysfonctionnements potentiels. Si la stricte parité entre chrétiens et musulmans a été respectée dans la répartition des portefeuilles ministériels, le gouvernement reste en effet privé des représentants (aounistes) les plus populaires parmi l'électorat chrétien. En termes politiques, le gouvernement se divise en une « majorité politique » (dont neuf ministres du Courant du futur, trois du bloc de W. Joumlatt et trois alliés chrétiens) et une « minorité de blocage »<sup>24</sup> (trois ministres proches du président E. Lahoud, deux pour le Hezbollah, deux pour Amal, et un proche des deux formations chiites), laquelle dépend en réalité de la position d'un

<sup>23</sup> Unique candidat à sa succession, le président sortant du Parlement, N. Berri, est réélu le 28 juin 2005 par 90 députés, seuls les parlementaires du bloc aouniste et les autres députés chrétiens membres du comité de suivi du 14 mars ne lui ont pas accordé leur suffrage.

ministre (de la Culture) indépendant. Cette composition répondait au départ à la volonté du bloc sunnite et de ses alliés d'intégrer dans les rouages du système exécutif au moins l'une des deux forces politiques qui dispose d'une réelle capacité de mobilisation populaire dans les milieux chrétien et chiite.

La stratégie du général Aoun, fort du soutien populaire de l'électorat chrétien, est guidée par ses ambitions présidentielles et par la volonté de ne pas se compromettre dans les d'un gouvernement qu'il considère « de transition ». Il préfère donc se poser en chef de file de l'opposition parlementaire au gouvernement Siniora. Ironie du sort : les postes ministériels qu'il laisse vacants sont accordés à trois ministres proches du Président de la République<sup>25</sup>, très affaibli au niveau populaire et boycotté par les dirigeants occidentaux. Les initiatives de nature politique, juridique et populaire, de la majorité parlementaire pour destituer E. Lahoud ont pourtant échoué, principalement en raison des divergences profondes au sein de la communauté maronite pour désigner un successeur au président actuel<sup>26</sup>, puis du refus du Hezbollah et du Courant patriotique libre (CPL) du général Aoun d'entériner son départ. Inscrite à l'agenda de la conférence du dialogue national, l'épineuse question présidentielle n'a donc pas été réglée et la présence d'E. Lahoud à la tête de l'Etat constitue toujours en juin 2006 un obstacle de taille dans le fonctionnement du pouvoir exécutif. Suspendue aux résultats de l'enquête internationale relative à l'assassinat de R. Hariri, et plus vraisemblablement reportée jusqu'à la fin de ce mandat en septembre 2007, elle n'est pas sans lien avec les alliances nouées par les deux principaux prétendants maronites à la succession, le chef des Forces libanaises avec celui de la communauté

---

<sup>24</sup> Selon la Constitution révisée en 1990, les décisions en Conseil des ministres se prennent en effet par consensus et, à défaut, par un vote à la majorité. Celles qui portent sur les questions fondamentales ont besoin de l'approbation des deux tiers des membres de son gouvernement (article 65).

<sup>25</sup> Rappelons que le général Aoun a été délogé en 1990 du palais présidentiel par le chef de l'armée d'alors, Emile Lahoud. Selon certains de ses opposants, le général Aoun aurait pu rentrer de son exil en contrepartie de concessions faites au régime d'E. Lahoud.

<sup>26</sup> Au printemps 2005, la revendication de destituer le Président de la République, l'une des cibles principales des manifestants du 14 mars, a été suspendue par les membres du comité de suivi du 14 mars suite aux réserves émises par le Patriarche maronite, défavorable à la destitution du chef de l'Etat par des mouvements de rue. Les prétentions présidentielles du général Aoun, amplifiées par sa victoire électorale, ont ensuite brouillé les cartes d'un changement présidentiel. Au sein même du camp du 14 mars, le choix entre plusieurs présidents a longtemps été reporté en raison des rivalités personnelles.



sunnite, et le leader du courant aouniste avec celui de la communauté chiite<sup>27</sup>.

Rompant avec son choix de rester en dehors du partage communautaire du pouvoir exécutif, l'option du Hezbollah semble être motivée par le besoin de disposer d'une protection supplémentaire dès lors que la légitimité de ses armes est remise en cause. Son entrée au gouvernement lui permet en effet d'obstruer, en cas de désaccord, le fonctionnement du Conseil des ministres, en poussant à son paroxysme la logique du veto communautaire. Or, les divergences des partenaires libanais au sujet du respect des injonctions de la communauté internationale, déjà présentes en filigrane dans la déclaration ministérielle, ne vont pas tarder à éclater au grand jour. Dès l'automne 2005, la rupture de l'alliance électorale entre les patrons musulmans semble en effet consumée, consécutivement à une série d'accusations mutuelles entre W. Joumblatt et H. Nasrallah au sujet de leurs allégeances extérieures réciproques. Elle atteint un point de non-retour au lendemain de la publication du deuxième rapport de la commission d'enquête internationale et de l'assassinat du député Gibrane Tuéni en décembre : refusant d'entériner la décision du gouvernement, prise par un vote à la majorité, de demander au Conseil de sécurité de l'ONU d'étendre les compétences de la commission d'enquête internationale, les cinq ministres chiites suspendent leur participation au Conseil des ministres pendant près de deux mois. La crise du pouvoir est alors totale.

Parallèlement, les alliances politiques se recomposent en deux camps distincts, traversés chacun en leur sein par de potentiels tiraillements sur les objectifs prioritaires à atteindre. Le premier groupe, celui de la majorité parlementaire, réaffirme avec virulence ses principales revendications à l'occasion de la mort anniversaire de R. Hariri le 14 février 2006, centrées désormais sur deux dossiers internes : l'éviction du Président de la République et le désarmement du Hezbollah. Le deuxième groupe, formé par le tandem Hezbollah-CPL, voit le jour officiellement avec la signature d'un document d'entente entre les deux parties le 6 février : ce texte programmatique écrit énonce des positions

---

<sup>27</sup> W. Saadé, « Le paradoxe présidentiel : lorsque les chiites s'allient à Aoun et les sunnites à Geagea », *Al-Safir*, 15/04/2006.

communes sur toutes les grandes questions engageant l'avenir du Liban, ainsi que les conditions et les axes d'un dialogue national<sup>28</sup>. Certes insuffisante pour modifier en profondeur l'équilibre des forces parlementaires, l'alliance entre les deux principaux représentants des communautés chiite et maronite a pourtant signifié une reprise de l'initiative politique des adversaires de la majorité parlementaire : la compétition entre les diverses parties libanaises aboutit ainsi, un an après la mort de R. Hariri, à un match nul<sup>29</sup>. Au-delà des symboles et des intérêts tactiques convergents pour les deux parties, cette entente plaide aussi implicitement pour un nouveau partage du pouvoir intercommunautaire entre les diverses minorités qui composent le Liban. Il n'est pourtant pas certain que la base populaire chrétienne du général Aoun continue à accepter sans réticence et sans bénéfice cette alliance, dès lors que les émeutes de rues se multiplient et prennent une tournure confessionnelle<sup>30</sup>.

Dans ce climat empreint de perte de confiance généralisée entre les divers protagonistes libanais, la tenue de la Conférence de dialogue est apparue comme l'unique voie pour désamorcer la paralysie des institutions. Saluée par les grandes puissances occidentales, cette conférence réunit, de manière inédite depuis la fin de la guerre, les élites politiques les plus représentatives de l'ensemble des communautés libanaises<sup>31</sup>. Outre la

<sup>28</sup> Au prix de concessions mutuelles majeures, les deux partis politiques se sont mis d'accord notamment sur l'établissement de relations diplomatiques avec la Syrie, sur la nécessité d'ouvrir un dialogue national sur les armes des groupes palestiniens et du Hezbollah et sur la réaffirmation du principe de la démocratie par consensus. Voir le document publié en version française dans *L'Orient-le-Jour*, 07/02/2006.

<sup>29</sup> Voir J. Samaha, « al Ta'adul salbi. Al azma maftouha », *Al-Safir*, 15/02/2006. Pour pallier le déséquilibre des forces au Parlement, interprété comme une conséquence des effets de la loi électorale en vigueur, le général Aoun revendique des élections anticipées. D'autres événements ont signalé le retour remarqué des forces politiques affaiblies en mars 2005, tel la conversion de l'ancienne milice chrétienne du Nord Liban de Sleiman Franjeh en un « courant politique des Maradas », officiellement lancé en juin 2006, ou encore les projets de créer un nouveau « front politique élargi de l'opposition ».

<sup>30</sup> Des émeutes du 5 février 2006 (manifestation « sunnite » pour protester contre les caricatures danoises du prophète) à celles du 1<sup>er</sup> juin 2006 (protestations « chiïtes » contre la caricature du chef du Hezbollah proposée par une émission télévisée locale), les quartiers chrétiens de la capitale ont été la cible des manifestants en colère. La stratégie d'alliance Aoun-Hezbollah ne semble pas avoir entraîné jusque là de défections notables au sein de la base populaire du général Aoun – mais seulement au niveau de quelques cercles intellectuels-, et cette fidélité exprime en partie l'absence de force alternative (chrétienne) pour le public aouniste.

<sup>31</sup> Auto-désignés à l'initiative du chef du Parlement, qui redore son blason par son rôle de médiateur au sein de la Conférence du dialogue, les 14 patrons présents à la table du dialogue ont été choisis sur la base de leur représentation parlementaire (qui est aussi communautaire) : Saad Hariri (sunnite, chef du Courant du futur), Fouad Siniora (sunnite, Premier ministre), Walid Joumblatt (druze, chef du PSP), Nabih Berri (chiite, Président du Parlement, chef du mouvement Amal), Hasan Nasrallah (chiite, chef du Hezbollah), Michel Aoun (maronite, chef du CPL), Samir Geagea (maronite, chef des FL), Amine Gemayel (maronite, ancien Président de la République), Boutros Harb (maronite, représentant les députés maronites indépendants de la deuxième circonscription du Liban Nord), Elie Skaff (grec-catholique, chef du bloc populaire de Zahlé), Ghassan Tuéni (grec-orthodoxe), Michel al Murr (grec-orthodoxe), Hagop Qasarjian (représentant des trois partis arméniens). Seul le choix des représentants

charge symbolique que représente la réunion de ces chefs – dont certains se sont combattus à la tête des diverses milices et ne s'étaient jamais rencontrés jusqu'à ce jour -, l'ouverture de cette Conférence inaugure un nouveau style de gouvernement, à la recherche d'une « solution libanaise » aux questions litigieuses sur l'avenir du Liban loin des ingérences multiples des acteurs régionaux et internationaux. Sans préjuger de ses résultats - « nous sommes tombés d'accord sur le fait que nous sommes en désaccord », concluait le général Aoun à l'issue de la douzième rencontre fin avril 2006 -, le mécanisme révèle cependant l'échec à reconstruire l'Etat à partir de ses institutions, et souligne que la population libanaise reste otage des choix et des décisions de ses 14 patrons communautaires qu'elle a largement contribué à plébisciter

### ***Les acteurs libanais pris dans la nasse de la polarisation régionale***

Les équilibres politiques et communautaires profondément instables qui se recomposent depuis la mort de l'ancien Premier ministre s'inscrivent dans une équation régionale complexe, dominée par la guerre diplomatique d'usure qui se joue entre les Etats-Unis et la France d'une part, la Syrie de l'autre<sup>32</sup>. Les divisions internes ont même largement été entretenues par l'intervention, inédite dans son intensité, de la communauté internationale dans la gestion de la vie politique libanaise et au-delà dans les conflits de la région. De manière significative, les trois dossiers inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de dialogue national par le président du Parlement libanais revêtent une dimension régionale : le suivi de l'enquête internationale sur l'assassinat de R. Hariri, les relations syro-libanaises, ainsi que le désarmement des groupes palestiniens et du Hezbollah constituent le nerf des treize résolutions internationales votées par le Conseil de sécurité depuis septembre 2004 au sujet du Liban<sup>33</sup>. Ils ont pour

---

des communautés grecque orthodoxe, grecque catholique, et « minorités chrétiennes » a posé des problèmes.

<sup>32</sup> Sur les enjeux régionaux de la crise, dans laquelle l'Iran est également impliqué, voir « Européens et américains face aux crises du Moyen-Orient : entre impuissance et réaction », Conférence de l'IFRI, 05/09/2005, [http://www.ifri.org/files/Moyen\\_Orient/europeens\\_americaains\\_landau\\_youngs\\_ic.pdf](http://www.ifri.org/files/Moyen_Orient/europeens_americaains_landau_youngs_ic.pdf) ; sur les divergences et convergences des motivations et des positions entre la France et les Etats-Unis sur le dossier libanais, voir J. Bahout, « Liban/Syrie : une alliance objective franco-américaine ? », Conférence de l'IFRI, *ibid*.

<sup>33</sup> Six de ces résolutions sont « routinières » et concernent le renouvellement ou la prorogation du mandat de la FINUL, cinq concernent la commission d'enquête internationale sur les attentats au Liban,

enjeu central, directement ou indirectement, de redéfinir les termes de la souveraineté libanaise après le retrait de l'ensemble des troupes armées du pays. En d'autres termes, les acteurs libanais sont sommés de définir le rôle et la place de leur pays dans les conflits de la région dans une conjoncture où l'administration américaine tente d'imposer un nouvel ordre régional sous son contrôle, et en particulier d'y soumettre l'Etat syrien, fragilisé sur le plan interne et isolé sur la scène internationale<sup>34</sup>.

### **L'enquête internationale : un outil de pression modulable ?**

Déconnectées sur le plan juridique des textes onusiens visant au recouvrement de la souveraineté libanaise, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU relatives à la mise en place et aux activités de la commission d'enquête internationale indépendante sont pourtant apparues comme un outil de pression contre le régime syrien et ses alliés libanais. Sur le plan politique, la dissociation, tardive et rhétorique, entre les résultats toujours attendus de la commission et l'établissement de « saines » relations entre le Liban et la Syrie, n'a en outre pu gommer les rancœurs accumulées de part et d'autre de la frontière. Les travaux de la commission peuvent être résumés en trois étapes, montrant ainsi l'évolution chronologique des rapports de force entre la communauté internationale et le régime syrien, ainsi que les positions des acteurs libanais sur cette question.

Dans un premier temps, l'attentat du 14 février 2005 qui a coûté la vie à R. Hariri et à 22 autres personnes a fait l'objet d'une condamnation unanime, dans un contexte dominé par l'émotivité de l'ensemble des acteurs. La revendication d'une enquête internationale, formulée d'abord par la famille Hariri et les forces politiques de l'opposition et avalisée par les autorités libanaises d'alors, trouve une réponse immédiate au niveau international par l'envoi d'une mission d'investigation de l'ONU sur les causes, les circonstances et les conséquences d'un acte qualifié de

---

et deux ont une portée générale sur la souveraineté et l'indépendance du Liban (Res. 1559 du 2/09/2004 et Res. 1680 du 17/5/2006). L'intervention accrue de la communauté internationale se mesure en outre par la présence remarquable de trois envoyés spéciaux de l'ONU chargés de superviser les développements au Liban sud (G. Pedersen), le suivi de l'application de la résolution 1559 (T. Roed-Larsen) et l'enquête internationale (D. Melhis puis S. Brammertz) : ils apparaissent comme des acteurs à part entière du jeu politique libanais, aux côtés des ambassadeurs des puissances occidentales les plus impliquées dans ce dossier (les Etats-Unis et la France).

terroriste. Le rapport Fitzgerald, du nom du chef de cette première mission onusienne, établit alors une analyse politique de la situation, qui place « le gouvernement syrien (...) premier responsable de la tension politique ayant précédé l'assassinat de l'ancien Premier ministre », et constate de « graves imperfections » dans l'enquête libanaise en cours (24 mars 2005). En l'absence d'instances judiciaires crédibles aux yeux de la majorité des Libanais, il recommande la création d'une commission internationale indépendante, entérinée par la résolution 1595 votée à l'unanimité le 7 avril 2005 et devenue opérationnelle à partir du 16 juin sous la présidence du juge allemand Detlev Mehlis. Innovation majeure dans un pays où nombre d'assassinats politiques n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires, les travaux de la commission sont placés *de facto* sous le feu des projecteurs, alimentent les rumeurs les plus extravagantes et imposent leur cadence à la vie politique interne.

Après l'arrestation des quatre plus hauts responsables libanais de l'appareil sécuritaire le 30 août 2005 sur recommandation du juge allemand, le premier rapport d'enquête remis au Secrétaire général de l'ONU le 20 octobre 2005 constitue un tournant sensible dans l'orientation de l'enquête. Sur la base de « preuves matérielles et documentaires » convergentes – en grande partie, des auditions de témoins remis en cause ultérieurement –, il souligne l'implication de hauts responsables des services de renseignements militaires à la fois syriens et libanais. La stratégie médiatique du juge s'inscrit dans une période de pressions intenses sur le régime de Bashar Al-Assad, ainsi qu'en atteste le vote de deux nouvelles résolutions, prises en vertu du chapitre 7 de la Charte des Nations unies, demandant instamment aux autorités syriennes leur entière coopération. Face à ces nouveaux coups contre le régime syrien qui n'a jamais semblé aussi affaibli sur sa scène interne<sup>35</sup>, des forces politiques libanaises dénoncent la manipulation politique en l'absence de preuves

<sup>34</sup> E. Picard, « Syrie : la coalition autoritaire fait de la résistance », *Politique étrangère*, 4/2005, p. 757-768.

<sup>35</sup> Entre le vote des résolutions 1636 (octobre 2005) et 1644 (décembre 2005), la scène politique officielle syrienne a en effet été secouée par deux événements : le 12 octobre 2005, le « suicide » de Ghazi Kanaan, ancien chef des services de renseignement militaires au Liban (1982-2000) et ministre de l'Intérieur en Syrie ; il avait été cité dans le cadre de l'enquête internationale et avait été entendu quelques jours avant sa disparition en sa qualité de « témoin » ; le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le vice-président démissionnaire, Abdel Halim Khaddam, qui était proche de Rafic Hariri et avait été progressivement écarté du pouvoir après l'ascension de Bachar Al-Assad, se lance, depuis son exil parisien, dans des déclarations fracassantes qui accusent directement le président syrien et son entourage d'être responsables de l'assassinat de R. Hariri.

concluantes, tandis que les chefs de la majorité parlementaire saluent le professionnalisme des enquêteurs. Au moment de la publication du deuxième rapport Melhis en décembre 2005, les ministres de Amal et du Hezbollah se désolidarisent d'ailleurs de la requête du gouvernement visant à élargir les compétences de la commission aux enquêtes sur les 14 attentats perpétrés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et à créer un tribunal à caractère international. D'un rapport à l'autre, la politisation de l'enquête, amplement relayée par les médias libanais, a contribué à décrédibiliser l'idée de l'autonomie de la justice internationale auprès d'une large frange de la population, toutes tendances politiques confondues. Ces réactions ont sans doute encouragé le successeur du juge allemand à changer, sinon d'objectifs, du moins de style dans la conduite de l'enquête.

Plus conformes au principe du secret de l'instruction, les faits et gestes du nouveau chef de la commission, le juge belge Serge Brammertz, inaugurent une nouvelle phase de l'enquête. Epurés de toute considération politique, ses deux premiers rapports, rendus public en mars et juin 2006, contrastent en deux points au moins avec les précédentes conclusions : d'une part, il signale l'absence d'une seule théorie étayée de preuves complètes sur le *modus operandi* de l'attentat du 14 février, d'où la nécessité de vérifier et de poursuivre les investigations antérieures à la recherche de nouvelles pièces à conviction ; de l'autre il constate pour la première fois des progrès enregistrés au niveau de la coopération avec les autorités officielles syriennes, après avoir rencontré le Président et le vice-président syriens. Un an après le début de ses travaux, la commission d'enquête n'est pourtant pas parvenue à identifier les auteurs, les planificateurs et les commanditaires de l'attentat, et son mandat a été reconduit jusqu'au 15 juin 2007 en vue de poursuivre les recherches et de suivre la mise en place d'un tribunal international, dont le principe a été entériné par une nouvelle résolution de l'ONU (résolution 1664, du 29 mars 2006)<sup>36</sup>. Dans l'attente d'un dénouement (juridique ou politique ?), les tribulations de l'enquête ont considérablement contribué à amplifier la dégradation des relations entre le Liban et la Syrie.

---

<sup>36</sup> Selon le ministre libanais de la Justice, les modalités de l'accord entre le secrétaire général de l'ONU et le gouvernement libanais pour la création de ce tribunal sont pratiquement finalisées : la loi libanaise serait appliquée avec des aménagements notamment concernant la peine de mort ; la majorité des

## Redéfinir les relations « privilégiées »

Le 26 avril 2005, le retrait des dernières troupes de l'armée syrienne pose pour la première fois l'épineuse question de la normalisation des relations entre les deux voisins. Moins qu'une occupation et plus qu'une présence militaire, l'hégémonie syrienne sur l'espace libanais a constitué un facteur clé de la survie du régime syrien lui-même, autant que du processus de reconstruction sans réconciliation dans le Liban d'après guerre<sup>37</sup>. Institutionnalisée dès 1991 par la signature du traité de fraternité et de coopération qui lie les deux pays dans les domaines de la vie économique, sociale et culturelle<sup>38</sup>, la coordination étroite s'est concrétisée par la consolidation de réseaux socio-économiques parfois mafieux et, dès 1993, par une mise sous dépendance de la politique sécuritaire et étrangère du Liban<sup>39</sup>.

Prévu dans l'accord de Taëf sous la forme d'un redéploiement jusque dans la plaine de la Beqaa dans un délai de deux ans, le retrait des troupes syriennes a *de facto* été ignoré, au motif de la poursuite de l'occupation d'une partie du sud Liban par l'armée israélienne. C'est à la suite de l'évacuation du Liban sud, célébrée tous les ans depuis le 26 mai 2000 comme une fête nationale, que le nouveau président syrien annonce pour la première fois que l'armée syrienne se retirerait du Liban si les autorités de ce pays le demandaient. La geste est alors de pure rhétorique. Et c'est dans un contexte totalement différent que Bashar Al-Assad réitère l'annonce d'un retrait total de ses troupes le 5 mars 2005, sous la double contrainte de la résolution 1559 et de l'hostilité massive de la population libanaise à l'égard de la Syrie. Les circonstances humiliantes de ce retrait n'auguraient pas d'une normalisation facile des relations entre les deux pays. De fait, la guerre médiatique entre des personnalités syriennes et libanaises n'a connu que peu de répit depuis l'assassinat de

---

membres ne seraient pas Libanais ; le tribunal siègerait à l'extérieur du Liban, et le gouvernement libanais en financerait le coût.

<sup>37</sup> S. Kassir, « Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée ? », *Maghreb-Machrek*, n°169, La Documentation française, 2000. Quinze ans après l'entrée officielle de l'armée syrienne au Liban à la demande du Président de la République libanaise en juin 1976, les relations privilégiées prévues dans l'accord de Taëf vont se traduire dans les faits en relations déséquilibrées avec le consentement de la classe politique libanaise.

<sup>38</sup> J. Maïla, « Le traité de fraternité : une analyse », *Les Cahiers de l'Orient*, avril-mai 1991.

<sup>39</sup> En 1993, le retrait des négociations bilatérales avec Israël, conformément aux exigences du régime syrien de « coupler les deux volets » (*talazum al masarayn*), libanais et syrien, dans les négociations de paix, illustre l'absence d'une politique étrangère libanaise « autonome ». Voir J. Bahout, « Le Liban et le couple syro-libanais dans le processus de paix : horizons incertains », in *Le couple syro-libanais dans le processus de paix*, Cahiers de l'IFRI, n°22, 1998.

R. Hariri, et les médiations arabes, principalement saoudienne et égyptienne, chargées d'œuvrer à rétablir le dialogue entre les autorités libanaises et syriennes, n'ont pas abouti à des résultats tangibles.

Pris au dépourvu par la rapidité d'exécution de ce retrait encore inimaginable avant l'assassinat de R. Hariri, les acteurs libanais ont tardé à prendre conscience de la nouvelle réalité. La déclaration ministérielle du premier gouvernement indépendant se présente comme celle de « la réédification de relations libano-syriennes vraiment privilégiées, en force, en profondeur, en toute transparence et tout désintéressement » : réaffirmant le principe selon lequel la sécurité du Liban est intrinsèquement liée à celle de la Syrie et réciproquement, le gouvernement s'engage au règlement de deux problèmes litigieux avec la Syrie : la question des frontières, ainsi que celle des disparus et détenus dans les prisons syriennes<sup>40</sup>.

Longtemps occultée par l'ensemble des gouvernements libanais de l'après-guerre, et objet de mobilisations associatives dispersées, la question des disparus libanais en Syrie s'inscrit plus largement dans la gestion de la mémoire occultée de la guerre du Liban. En 2000, à l'issue d'une campagne nationale pour connaître le sort des disparus, une commission d'enquête formée par le gouvernement libanais avait ainsi recensé quelque 2000 disparus – dont 216 considérés par leurs familles comme prisonniers en Israël et 167 en Syrie<sup>41</sup>. Mais la réouverture publique de ce dossier qui dérange les anciens chefs de milices reconvertis dans les affaires politiques de la II<sup>e</sup> République n'intervient qu'au lendemain des manifestations populaires de mars 2005. Le 11 avril 2005, les familles de disparus et détenus en Syrie lancent un *sit in* encore là un an après, pour réclamer l'internationalisation de ce dossier. Intimement lié à celui des prisonniers politiques en Israël, le règlement du problème des disparus semble aujourd'hui faire l'objet d'un consensus interlibanais, mais n'a reçu à ce jour aucun écho favorable de la part des autorités syriennes. Ces

---

<sup>40</sup> *Al Nahar*, 27/07/ 2005.

<sup>41</sup> Karam Karam, *Revendiquer, mobiliser, participer : les associations civiles dans le Liban de l'après guerre*, Paris, Karthala, 2006. Le chiffre des disparus avancé par les associations des droits de l'Homme était alors de 17 000 personnes. A l'hiver 2000, la libération par les autorités syriennes de 54 détenus libanais dont certains étaient déclarés morts dans le rapport de la précédente commission, a réanimé la mobilisation des familles mais clôt aussi le dossier auprès des autorités officielles syriennes et libanaises.



dernières adoptent d'ailleurs une attitude attentiste similaire vis-à-vis des deux autres clauses acceptées par l'ensemble des leaders libanais à la table du dialogue national, la nécessité de tracer des frontières communes et l'établissement de relations diplomatiques entre Beyrouth et Damas.

Les tergiversations des autorités syriennes au sujet de l'application de mesures qui consacraient la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté du Liban s'ancrent dans la situation historique d'exception qui a toujours régi les relations entre les deux pays. Consacrées notamment dans le pacte de la Ligue arabe de 1945, l'indépendance et la souveraineté du Liban dans les frontières du Grand Liban de 1920 ont de fait été reconnues par la Syrie signataire de ce pacte, sans pour autant aboutir à des échanges diplomatiques. Les différends sur les questions communes ont en effet toujours été réglés, depuis les années cinquante, par des rencontres et accords gouvernementaux, et un accord de principe sur l'échange d'ambassadeurs constituerait donc une normalisation de taille en regard des pratiques du droit international. Aussi emblématique, le tracé des frontières communes s'est imposé comme un problème urgent dès le retrait des troupes syriennes du Liban authentifié le 30 avril par l'ONU, dans un contexte d'extrêmes tensions sur le terrain à la frontière libano-syrienne<sup>42</sup>. Si les litiges territoriaux sont anciens et relativement nombreux, c'est sur le secteur stratégique des « fermes de Chebaa » que les débats se focalisent depuis plus de cinq ans<sup>43</sup>. Selon les Nations unies, ce territoire annexé *de facto* par la Syrie en 1957 et occupé par l'armée israélienne depuis la guerre de 1967 est syrien et relève donc de la résolution 242. Dès l'évacuation des troupes israéliennes du Liban sud en 2000 conformément à la résolution 425 du CS-ONU, les autorités libanaises et syriennes avaient cependant contesté la version onusienne, donnant ainsi un sursis de légitimité à la Résistance conduite par le Hezbollah pour libérer l'ensemble du territoire libanais. Maintes fois

---

<sup>42</sup> Ces tensions se sont notamment traduites par le blocus économique de l'été 2005, puis le transit d'armes depuis la Syrie à destination des groupuscules palestiniens proches du régime syrien à l'automne, ce qui a suscité le déploiement de l'armée libanaise sur la frontière est et la multiplication des incidents sécuritaires entre l'armée et ces groupuscules palestiniens.

<sup>43</sup> Les « fermes de Chebaa » désignent un petit territoire d'une quarantaine de km<sup>2</sup> situé à l'ouest du Mont Hermon, aux confins des frontières entre la Syrie, le Liban et Israël, qui surplombe le lac de Tibériade, principale source d'eau d'Israël. Sur la problématique à l'issue de la libération du Liban sud par Israël, voir E. Picard, « Autorité et souveraineté de l'État à l'épreuve du Liban sud », *Maghreb-Machrek* n°169, La Documentation française, 2000. Pour un aperçu exhaustif des litiges territoriaux, voir I. Khalifé, *Les frontières entre le Liban et la Syrie. Les tentatives de délimitation et leur démarcation entre 1920 et 2000*, Beyrouth, 2006.

proclamée oralement par des responsables libanais et syriens, la « libanité » des fermes de Chebaa nécessite, pour avoir force de loi internationale, une ratification par écrit entre les deux gouvernements. Et le recouvrement de la souveraineté libanaise dans cette zone, en cas de retrait israélien, mettrait fin à l'association des volets syrien et libanais du conflit avec Israël et signifierait l'effondrement de la pierre angulaire de la politique régionale de la Syrie depuis les années 1970. Loin d'être résolu, ce litige frontalier est inscrit au cœur du conflit israélo-arabe, au même titre que la question du désarmement des « milices libanaises et non libanaises » selon les termes de la résolution 1559.

### **Les grands enjeux du désarmement**

Au cœur de l'âpre lutte d'influence entre la communauté internationale d'une part et la Syrie de l'autre, l'enjeu du désarmement des groupes palestiniens et du Hezbollah, qui ont constitué des cartes maîtresses du régime syrien dans la préservation de ses intérêts vitaux dans l'espace régional, est de taille. D'une résolution (1559) à l'autre (1680), les injonctions de la France et des Etats-Unis au sujet des armes se sont certes assouplies en réponse à la demande des parties libanaises d'appréhender la question comme un dossier interne nécessitant un dialogue interlibanais. Le désarmement du Hezbollah, et en corollaire le rétablissement de l'autorité de l'Etat libanais sur l'ensemble du territoire et la définition d'une stratégie de défense nationale, restent cependant un sujet de désaccord majeur à la table du dialogue national. Ces désaccords soulignent la persistance de la lutte entre les acteurs libanais (et leurs alliés respectifs au-delà des frontières) pour imposer leur hégémonie à l'échelle libanaise, une lutte qui se nourrit - comme toujours au Liban dès lors qu'est en jeu la définition de la souveraineté - d'enjeux identitaires et qui dépend de l'évolution encore bien incertaine du rapport de forces dans la région. Dans le contexte régional actuel, la préservation des armes du Hezbollah apparaît comme le dernier rempart pour empêcher que le changement d'hégémonie au Liban ne vienne s'inscrire dans un sens favorable au projet américain au Moyen-Orient.

Moins problématique *a priori*, le désarmement des groupes palestiniens a fait l'objet d'un accord entre les partenaires de la Conférence

de dialogue national. S'engageant à démanteler l'ensemble des positions armées palestiniennes situés à l'extérieur des camps dans un délai de six mois à compter du 15 mars 2006, les autorités libanaises ont décidé, en contrepartie, d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie désastreuses des réfugiés qui sont devenus au fil des années les principales victimes d'un discours officiel rejetant leur implantation<sup>44</sup>. Placée au cœur du dispositif sécuritaire libano-syrien, la question palestinienne reste pourtant plus complexe ainsi qu'en attestent les conflits de représentativité entre les diverses factions palestiniennes actives sur le territoire libanais d'une part, et l'influence du Hezbollah dans la gestion des camps depuis le retrait syrien de l'autre<sup>45</sup>. Rappelons en effet que les camps de réfugiés ont été depuis les années 1980 une arène de confrontation entre le Fatah de Y. Arafat et les factions dissidentes de l'OLP liées organiquement au régime syrien<sup>46</sup>. Loin de s'éteindre dans la nouvelle configuration esquissée après le retrait syrien, les conflits inter-palestiniens ont resurgi en force entre les représentants officiels de l'Autorité palestinienne et l'ensemble des autres forces politiques, retardant la formation d'une délégation palestinienne unifiée chargée de mener les négociations avec le gouvernement libanais. Hautement symbolique, la réhabilitation officielle des représentants de l'OLP au Liban<sup>47</sup> n'inaugure pourtant pas de leur reprise en main du contrôle politique et militaire des camps au détriment des autres factions palestiniennes ni même de leur indépendance de décision vis-à-vis de la Syrie. Lors du vote de la résolution 1559, l'ensemble des groupes palestiniens au Liban (y compris le Fatah) avait annoncé son intention de coordonner son action avec le Hezbollah pour défendre une approche globale de la question palestinienne. Faisant des concessions sur le désarmement des groupuscules palestiniens, le Hezbollah aurait ainsi

<sup>44</sup> Privés de droits politiques et sociaux (droit au travail, à la propriété, à la protection sociale, etc.), les réfugiés palestiniens ont obtenu, à la faveur du départ de nombreux travailleurs syriens au printemps 2005, le droit à exercer un nombre d'emplois limités. Le refus de leur implantation (*tawtin*) au nom de la résolution 194 du CS de l'Onu est une position largement partagée au Liban.

<sup>45</sup> B. Rougier, « Les camps palestiniens du Liban. La Syrie, le Hezbollah et le nouveau pouvoir libanais face aux attentes internationales », *Transcontinentales*, n°1, 2005, p. 51-67.

<sup>46</sup> Il s'agit principalement du FPLP-Commandement Général dirigé par Ahmed Jibril et du Fatah-Intidafa commandé par Abou Moussa, deux groupes au centre des trois graves incidents avec l'armée libanaise depuis la fin de l'année 2005.

<sup>47</sup> Cette réhabilitation s'est traduite par l'amnistie du chef du Fatah au Liban, Sultan Abou-I Ainayn, condamné à mort par contumace en 1999, et par la réouverture d'un bureau de représentation de l'OLP à Beyrouth à la tête duquel a été nommé A. Zaki, dont la légitimité a été contestée par l'ensemble des groupes politiques palestiniens autres que Fatah.

consolidé ses atouts en vue de la négociation qui s'annonce particulièrement ardue sur son propre désarmement.

Dernier point abordé à la Conférence du dialogue interlibanais à partir du 16 mai 2006, le débat sur les armes de la Résistance a évolué vers la recherche d'une définition d'une stratégie de défense nationale globale pour protéger le Liban. Deux visions antagonistes relatives à la sécurité du pays ont été reformulées au cours des négociations. Par la voix de son Secrétaire général, le Hezbollah préconise le retrait préalable des fermes de Chebaa, la libération des prisonniers libanais en Israël et la fin des violations régulières de l'intégrité territoriale par l'aviation israélienne ; il défend en outre le principe selon lequel le désarmement est lié à un règlement global du conflit proche-oriental, et la Résistance l'unique moyen de neutraliser voire de faire face à la capacité militaire de l'ennemi israélien en l'absence d'une armée régulière puissante avec laquelle la coordination est cependant jugée nécessaire<sup>48</sup>. Les détracteurs de cette stratégie, représentants de la majorité parlementaire, récusent en retour le monopole du Hezbollah dans la résistance à Israël, voire la raison d'être de la Résistance après l'éventuelle libération des fermes de Chebaa, plaident en faveur du rétablissement de l'autorité de l'Etat en matière de défense nationale conformément aux résolutions onusiennes depuis 2000, et envisagent d'appliquer l'accord d'armistice libano-israélien signé en 1949. Plus concrètement, certains suggèrent le déploiement, de manière opérationnelle, de l'armée libanaise dans la région frontalière, voire le déploiement d'une force de frappe de l'ONU le long de la frontière, ainsi que l'intégration des combattants du Hezbollah dans l'armée libanaise, autant de propositions rejetées à la fois par le chef de l'Etat et le Hezbollah<sup>49</sup>. A maintes reprises, ces deux positions conflictuelles ont mis à

<sup>48</sup> L'argumentation de la stratégie de défense du Hezbollah a été présentée à la table du dialogue national en mai 2006. Elle peut se résumer ainsi : en vue de parvenir à un équilibre des forces militaires, l'armée libanaise aurait besoin d'un renforcement humain et logistique extrêmement coûteux pour l'Etat libanais ; en admettant que les capacités de financement existent, aucune puissance au monde ne permettrait aux Libanais d'acquérir les armes nécessaires pour surpasser la capacité militaire d'Israël. Ainsi, dans un pays comme le Liban, « l'équilibre militaire avec l'ennemi ne peut être réalisé qu'à travers l'existence d'une Résistance populaire qui a besoin d'une coordination totale avec l'armée nationale ». *Al-Safir*, 17 mai 2006.

<sup>49</sup> Les suggestions alternatives à la stratégie proposée par le Hezbollah ont été présentées lors des réunions du dialogue national du 8 et du 29 juin, respectivement par le chef de Forces libanaises Samir Geagea et l'ancien président de la République Amine Gemayel, dans un contexte de regain de tensions au Liban sud (tirs de katiouchas au nord d'Israël suivis de raids israéliens) non étrangères à la situation à Gaza. Les discussions sur l'arsenal du Hezbollah ont ensuite été reportées à la fin du mois de juillet. Voir la presse libanaise des 9 et 30 juin 2006.

lourde épreuve la solidarité gouvernementale. Vingt mois après l'adoption de la résolution 1559, aucune partie ne semble prête à concéder sur ce terrain, et le bras de fer se poursuit, envenimant s'il en était besoin les dissensions confessionnelles internes.

### **Les défis de la réforme**

Suspendue au règlement, improbable à court terme, des trois dossiers susmentionnés qui accaparent l'attention des acteurs locaux et internationaux, l'action réformatrice de la nouvelle majorité parlementaire et gouvernementale est restée pratiquement lettre morte. Le changement du paysage politique opéré au cours de l'année 2005 semblait pourtant offrir, aux yeux d'une large frange de la population libanaise, une opportunité de réforme tout azimut prônée par nombre d'acteurs politiques et sociaux et soutenue activement par la communauté internationale. Mais qu'il s'agisse de restructurer les services sécuritaires, judiciaires et administratifs, ou de relancer l'économie, autant de mesures dépendantes en partie du niveau de l'aide internationale<sup>50</sup>, les réformes se heurtent à la résilience du système politique communautaire et de ses apories.

### **L'ultimatum de la réforme économique**

Sans prétendre présenter ici un bilan exhaustif des résultats controversés de la politique de reconstruction menée à partir de 1992 par l'ancien Premier ministre R. Hariri, chef d'orchestre incontestable mais contesté des choix économiques de l'après-guerre, retenons simplement que le modèle économique mis en place conjointement avec un modèle politique rentier et prédateur reposait principalement sur l'arrivée massive de capitaux privés en provenance des pays du Golfe et sur le partage des bénéfices matériels et politiques de l'Etat entre les anciens chefs de milices reconvertis dans les institutions politiques<sup>51</sup>. Le jeu des logiques financières s'est ainsi imposé à l'économie réelle, aboutissant dès 1996 à un essoufflement du modèle et à un engagement progressif des

<sup>50</sup> J. Choucair, « Lebanon : Finding a Path from Deadlock to Democracy », *Carnegie papers*, Middle East Series, n°64, janvier 2006.

<sup>51</sup> C. Nahas *Un programme socio-économique pour le Liban*, Beyrouth, Lebanese Center for Policy Studies, mai-décembre 2005. Voir aussi les articles de K. Hamdan, « Le social dans la reconstruction du Liban », et de C. Nahas, « L'économie libanaise et ses déséquilibres », dans *Maghreb-Machrek*, n°169, La Documentation française, 2000.

gouvernements libanais dans une politique d'austérité en vue d'obtenir les aides internationales nécessaires au rééquilibrage de la dette. Fort de ses amitiés et de sa crédibilité dans les milieux économiques et politiques internationaux, R. Hariri avait ainsi œuvré à la tenue des conférences de Paris 1 et de Paris 2<sup>52</sup>, lesquelles ont failli à assainir la situation financière. Évaluée à deux milliards de dollars en 1992, la dette publique avoisine en 2005 quarante milliards de dollars, soit environ 175% du Produit intérieur brut, avec pour principal effet l'accroissement des inégalités sociales et le dépérissement des services publics<sup>53</sup>. Le taux de pauvreté extrême est ainsi estimé à 7% de la population, et celui de la pauvreté varie entre 20 et 30% ; les estimations du taux de chômage varient selon les sources entre 9% et 25%<sup>54</sup> ; et un certain nombre de services publics, comme la distribution de l'électricité ou la protection sociale, restent soumis à une répartition fort inégalitaire selon les régions. Si les indices économiques annuels sont restés globalement positifs malgré les tragédies de l'année 2005, les experts économiques s'accordent à reconnaître que la dérive financière de l'Etat porte à moyen terme les germes d'une explosion sociale.

Dès la formation du gouvernement de Fouad Siniora, les réformes économiques ont *de facto* été replacées au centre des préoccupations internationales et des débats internes. A l'initiative de l'administration américaine, le principe d'organiser une conférence internationale de donateurs pour aider la relance économique du pays a été entériné lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2005 : ajournée à plusieurs reprises en raison des dissensions politiques libanaises sur les conditionnalités de l'aide, la Conférence de Beyrouth 1 nécessite en effet l'élaboration d'une stratégie économique claire interdépendante de la réforme politique. De son côté, l'Union européenne a réitéré son engagement à soutenir le processus de réformes économiques, en accélérant l'entrée en vigueur, en avril 2006, de l'accord d'association euro-méditerranéen signé en juin 2002. En vue de préparer la mise en œuvre

<sup>52</sup> Suite à la Conférence Paris 2 à la fin de l'année 2002, le thème du blocage des réformes économiques est devenu le pilier majeur du discours de R. Hariri, accusant le chef de l'Etat d'entraver la réalisation des engagements pris envers les donateurs internationaux.

<sup>53</sup> Selon les derniers chiffres publiés par le FMI, juin 2006. La dette publique, presque entièrement interne et bancaire, est exceptionnelle par sa soutenabilité bien plus que par son niveau, du fait de la taille exceptionnelle du secteur financier, voir C. Nahas, *op. cit.*

effective de ces aides internationales, l'équipe du Premier ministre Fouad Siniora a donc présenté une « feuille de route » économique aux divers partenaires économiques, politiques et syndicaux. Renouant avec la politique des gouvernements Hariri, les remèdes proposés pour réduire la dette publique, favoriser la croissance et la création d'emplois, ou encore assurer la stabilité des prix et réduire la pauvreté, sont d'inspiration néolibérale. Ils se traduisent par trois projets prioritaires : privatiser un certain nombre d'entreprises publiques (dont la plus emblématique, Electricité du Liban, représente un gouffre financier pour l'Etat) ; augmenter les taxes ; et à rationaliser les dépenses publiques à partir de la réduction des effectifs pléthoriques de l'administration publique, de la restructuration de la Caisse nationale de la sécurité sociale, ou encore de la suppression d'organismes para-étatiques comme le Conseil du Sud et la Caisse des déplacés, chasses gardées respectivement de N. Berri et de W. Joublatt depuis la fin des années 1980. Ces dernières mesures s'attaquent en fait aux effets redistributeurs d'un système communautaire grevé par le clientélisme politique et ont « naturellement » cristallisé les oppositions au sein et en dehors de la coalition gouvernementale.

A l'appel du mouvement syndical, divisé selon des lignes de clivage politiques et communautaires depuis le milieu des années 1990, et suivie par les partisans des deux formations chiites et du courant aouniste, la grande manifestation du 10 mai 2006 aux accents populistes atteste des difficultés à entreprendre la réforme globale préconisée par les institutions financières mondiales et les ministres du Courant du futur. Au nom d'arguments différents qui s'adressent avant tout à leur base populaire, les porte-parole des contestataires se retrouvent dans un front commun sur le volet économique : farouchement opposés au projet économique de feu R. Hariri au cours de la décennie 1990, les leaders de la communauté chiite, sous-représentée dans le secteur privé, ont dénoncé jusque là avec constance les projets de privatisation d'entreprises publiques qui représentent pour eux une source de patronage politique substantiel ; le discours du général Aoun, axé sur la lutte contre la corruption dans les institutions publiques, s'accompagne de la revendication de lancer un audit

---

<sup>54</sup> Rapport sur le développement humain dans le monde arabe, PNUD 2004.

financier en vue de nommer les responsables de la faillite actuelle. Sans préjuger du déblocage du jeu politique, indispensable à l'amorce des réformes économiques, d'aucuns préconisent une stratégie de rupture difficilement réalisable, dans la mesure où elle contribuerait à éroder les fondements de la légitimité des patrons communautaires, soit leur capacité de redistribution clientéliste. Le cercle vicieux est ainsi bouclé...

## Appliquer ou dépasser les réformes politiques de Taëf?

L'autre débat omniprésent sur la scène libanaise depuis le retrait des dernières troupes syriennes porte sur la restauration ou la transformation du pacte politique libanais adopté à la fin de la guerre. Alors que d'aucuns plaident en faveur de l'invention d'un nouveau pacte et d'un Liban déconfessionnalisé, la classe politique dans sa majorité appelle à la restauration de l'accord de Taëf, « détourné » en raison de la mainmise syrienne sur le pays<sup>55</sup>. Celui-ci fait pourtant l'objet d'interprétations diverses et parfois contradictoires, dont l'enjeu principal est le maintien des prérogatives et des intérêts des chefs communautaires. Les polémiques récurrentes autour des notions de majorité et de minorité sont ainsi révélatrices des marchandages en cours dans le cadre d'une réaffirmation du *statu quo*<sup>56</sup>.

Moins qu'une transformation des règles du jeu politique sur la voie de l'abolition du confessionnalisme, l'accord de Taëf a surtout (jusque là) confirmé le choix du système consociatif et le principe du communautarisme adopté « à titre transitoire » dans la Constitution de 1926, en réaménageant le partage du pouvoir en fonction de l'évolution des rapports de forces, internes et externes. Notamment, les modifications constitutionnelles adoptées à Taëf en 1990 ont déplacé le centre de gravité du pouvoir exécutif de la présidence de la République attribuée à un maronite vers le Conseil des ministres, organe collégial dirigé par le chef de la communauté sunnite. Elles ont aussi établi, de manière provisoire, une stricte parité religieuse dans la distribution des pouvoirs au niveau de

<sup>55</sup> A. Mansour, *al Inqilab ala Ta'if*, [Le Coup d'Etat contre Taëf], Beyrouth, Dar al Jedid, 1993.

<sup>56</sup> Les leaders de la « minorité majoritaire » - la communauté chiite représente 29,5% de la population totale selon les estimations en 2000 - défendent désormais le principe d'une prise de décision consensuelle, tandis que les chefs de la majorité relative - et au premier plan le chef de la petite communauté druze - exigent une prise de décision par vote à la majorité.



la représentation parlementaire, ainsi que dans les postes de première catégorie de l'administration publique. Au-delà, toute une série de mesures visant à l'abolition progressive du confessionnalisme n'ont pas été réalisées, telles la mise en œuvre d'une décentralisation administrative, la suppression des quotas confessionnels dans la fonction publique, et l'adoption d'une loi électorale qui ne tient pas compte des appartenances communautaires des députés. D'autres, qui concourent au renforcement et à la diversification des instances de contrôle, ont été partiellement effectuées (le Conseil constitutionnel et le Conseil économique et social ont ainsi vu le jour tardivement). Reste à savoir si l'achèvement des réformes annoncées à Taëf, en cette période de discorde, est plausible et suffisant.

A cet égard, les pratiques politiques des chefs communautaires depuis l'été 2005 tendent à prouver leur faible disposition à concéder une part de leurs privilèges au profit de l'Etat. Ils se disputent, au cours de négociations sordides, l'ensemble des nominations administratives nécessaires à la restructuration des institutions sécuritaires, judiciaires, et plus généralement de la fonction publique. Le démantèlement progressif de l'ordre antérieur s'accompagne alors le plus souvent d'une situation de vacance institutionnelle plus ou moins longue : les nominations de nouveaux chefs de sécurité ne sont intervenues que six mois après la démission des anciens, sous la contrainte d'un regain d'insécurité dans le pays en septembre 2005 ; les conflits autour de la désignation des magistrats au sein du Conseil supérieur de la magistrature n'ont trouvé d'issue, à l'initiative des magistrats eux-mêmes, qu'après sept mois de vacance en juin 2006 ; et le Conseil constitutionnel reste paralysé depuis l'été 2005 en raison de l'incapacité des membres du gouvernement à s'entendre sur les nominations aux postes vacants, ce qui a empêché cet organisme de statuer sur les litiges et les recours post-électorales de juin 2005.

Faute de modernisation du système politique, et dans une configuration exacerbée par l'expression monolithique de la représentation communautaire, mêmes les piliers censés assurer la « démocratie du

consensus »<sup>57</sup> sont devenus des pommes de discorde principales entre les différentes parties. Le principe d'une large coalition gouvernementale et la reconnaissance du droit de veto de la minorité, loin d'éloigner le spectre d'une dérive autoritaire de la majorité, ont au contraire exacerbé les frustrations communautaires des populations maronites et chiites, et bloqué nombre de décisions politiques. Le troisième pilier, celui d'un système de représentation proportionnelle, relève de la refonte du système électoral, qui s'est imposée comme un problème central après les controverses sur la loi électorale de 2000 en vigueur en 2005. A cet effet, le projet de loi élaboré par la commission de douze membres nommée par le Conseil des ministres apporte des innovations au niveau du mode de scrutin – mixage entre système majoritaire et proportionnel – et du corps électoral – élargi aux Libanais de plus de 18 ans et ceux de l'étranger<sup>58</sup>. Il apparaît pourtant comme un compromis, susceptible d'échouer une nouvelle fois sur les divisions autour du découpage des circonscriptions électorales. S'il est encore trop tôt pour en juger, les blocages actuels illustrent, s'il en était besoin, que la solution se situe moins dans l'arrangement des dispositifs institutionnels que dans l'émergence d'une culture politique alternative<sup>59</sup>, et surtout dans la capacité de groupes sociaux et d'élites nouvelles susceptibles de la porter.

Or, et là se situe un phénomène fondamental, les mouvements de contestation qui ont suivi la mort de R. Hariri ont peut-être révélé la force de nouvelles valeurs politiques dans la société libanaise, mais également l'incapacité des anciens ou nouveaux acteurs politiques à les traduire dans l'espace politique. Le printemps de Beyrouth a d'ailleurs été suivi par le renforcement des anciens patrons communautaires et n'a que très peu favorisé l'émergence de débats novateurs dans l'espace public. A l'exception du petit mouvement de la Gauche démocratique<sup>60</sup>, les nouveaux lieux de politisation sont en outre réductibles à la conversion d'anciens courants en partis politiques plus structurés, à l'image du

---

<sup>57</sup> Sur les dysfonctionnements de ce système politique au Liban, voir E. Picard, « Le système consociatif est-il réformable ? », Communication au colloque *The Lebanese System: a Critical Reassessment*, Beyrouth, AUB, mai 2001.

<sup>58</sup> *Al Nahar*, 02/06/2006.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> Scission du Parti communiste libanais au départ, le mouvement a joué un rôle central dans les mobilisations « indépendantistes » de mars 2005. Ses sympathisants sont estimés à mille personnes en juin 2006.

Courant patriotique libre du général Aoun<sup>61</sup>. De manière toute aussi remarquable, le renouvellement intra partisan apparaît relativement limité à quelques formations - le Parti socialiste progressiste, le Hezbollah et le courant aouniste -, dont les chefs ont su promouvoir l'apprentissage de jeunes partisans au sein de la hiérarchie partisane. Composante essentielle des mouvements de rue au cours de l'année 2005, la jeunesse libanaise ne constitue pourtant pas la panacée : elle tend à reproduire, dans ses segments partisans, les conflits des leaders communautaires, ainsi qu'en attestent les heurts multiples entre sympathisants des divers courants politiques dans les espaces universitaires au cours de l'année écoulée. Oserons nous espérer encore que le trop plein de confessionnalisme dans les moindres recoins de la société libanaise, plutôt que de faire implorer le système, amorce l'invention d'un nouveau pacte politique basé sur des allégeances citoyennes ?

---

<sup>61</sup> En se dotant d'un parti politique qui a ouvert des bureaux dans l'ensemble des régions libanaises, d'une télévision et d'une radio, le CPL du général Aoun apparaît aujourd'hui comme une entreprise politique structurée et hiérarchisée, à l'image du Hezbollah et dans une moindre mesure du Courant du futur.